

BRILLER ICI COMME AILLEURS



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Montréal, le 7 janvier 2025



Objet : Votre demande d'accès à des documents du 20 décembre 2024

Bonjour,

Par la présente, nous vous informons que notre Société a reçu le 20 décembre 2024 la demande suivante, visant à obtenir :

- « **La ou les politiques de télétravail** qui régissent ce type de travail au sein de votre établissement, et ce, pour toutes les catégories de salariés.
 - Elle ou elles peuvent :
 - exister de façon autonome ou constituer une partie d'une autre politique d'organisation du travail plus vaste;
 - prendre la forme d'une politique verbale ou écrite, d'un article ou d'une lettre d'entente à l'intérieur d'un contrat individuel de travail ou d'une convention collective de travail, etc.
 - Elle ou elles doivent couvrir les périodes contenues entre l'automne 2023 et aujourd'hui. Au besoin, plus d'une version peut être fournie afin de couvrir cette période. »

La SODEC dispose d'une directive non écrite relative au télétravail, respectée par l'ensemble de son personnel, mise en place depuis le retour au bureau post-pandémie liée à la COVID-19. Ainsi, les employés peuvent effectuer leur prestation de travail à distance jusqu'à 3 jours par semaine, avec deux jours minimum de travail obligatoire en présentiel par semaine aux bureaux de la SODEC. Il s'agit d'un privilège et non d'un droit, la Société pouvant y apporter toute modification qu'elle peut juger nécessaire. Depuis le 9 mars 2024, chaque direction doit établir une journée commune pour l'ensemble du personnel de leur direction. La détermination de la 2^e journée obligatoire en présentiel demeure flexible pour les employés. Exceptionnellement, une demande d'exemption est possible, par exemple pour des raisons médicales.

Vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



Sophie Lizé
p. j. Avis de recours

ORIGINAL SIGNÉ